

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 novembre 2010
au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 18 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Lucienne Fortin
Madame Ginette Lamoureux	

Absence motivée Madame Johanne Bonenfant

Cette assemblée a été convoquée par résolution à l'assemblée générale du 1^{er}
novembre.

Les élus ont renoncés à leur avis de convocation par la poste

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

ASSISTANCE

Mesdames Reine Simard, Nicole Landry, Hélène Hubert, Annette Côté
Yvette Major, Janick Hubert, Nany Chatel, Patricia Dionne et
Maryse Roy

Messieurs Johnny Rodgers, Mickael Lyrette, Victor Lyrette, Gilles Lyrette,
Rhéaume Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Édouard Langevin,
Gaston Guindon, Jean-Jacques Bilodeau, Yvon Coulombe, Éric
Chatel

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Sujets**
 - 3.1 Adoption du rapport du maire
- 4.. **Parole au public**
5. **Fermeture de l'assemblée**

2010 - E - 0811 - 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère Madame
Suzanne Gorley propose et il est résolu à 18 heures que la présente assemblée
soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande
si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - E - 0811 - 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - E - 0811 - 03

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2010 en conformité avec l'article 955 du Code Municipal.

Monsieur Yvon Quevillon, maire, a procédé à la lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2010.

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2010, soit adopté tel que présenté, et que le dit rapport soit publié dans le journal La Gatineau.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Période de question

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débutée à 18 heures 10

2010 - E - 0811 - 04

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu à 18 heures 50 que la présente assemblée soit fermée.

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale